

COM PROTOCOLE N°07 – 8 FEVRIER 2010

GT Protocolaire 'évolutions statutaires et indemnitaires'

Le travail se poursuit

MENÉ PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, LE GROUPE DE TRAVAIL PROTOCOLAIRE « ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET INDEMNITAIRES » ABORDE LES MODIFICATIONS À COURT ET MOYEN TERME DES STATUTS ET DU MODE DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS. SI LE SNCTA JUGE LA MÉTHODE COHÉRENTE, IL REJETTE LES VIEUX FANTASMES DONT L'ADMINISTRATION A DU MAL À SE DÉFAIRE !

ÉVOLUTIONS STATUTAIRES

Corps unique d'encadrement : Non c'est non !

L'administration continue de croire possible la création d'un **corps unique d'encadrement incluant les ICNA**. Face à l'opposition du SNCTA l'administration a réduit ses ambitions et s'oriente vers deux possibilités :

- Étudier la création d'un nouveau corps d'encadrement se substituant aux corps des IEEAC et regroupant ces derniers, des IESEA, des attachés d'administration et certains TSEEAC.
- Faciliter les passerelles entre les corps ;

Le SNCTA n'a pas de position dogmatique sur ces 2 possibilités mais veillera à ce que l'équilibre actuel entre le corps des ICNA (seul corps catégorie A+ de la fonction publique à la DGAC avec les IPEF-ex IAC-) et les autres soit conservé. La reconnaissance des spécificités des ICNA doit être maintenue.

L'AVIS DU SNCTA

Le SNCTA est **totallement opposé à la construction d'un corps unique d'encadrement incluant les ICNA**. Il n'est pas question de faire un bond de 20 ans en arrière.

Sans vouloir empêcher des évolutions pour les corps qui le souhaitent, le SNCTA s'assurera que les ICNA conservent l'accès **-sans changer de corps et prioritairement sur certains postes** (QS, instruction...) - à toutes les fonctions d'expertise, d'études et d'encadrement.

TSEEAC : vers une meilleure reconnaissance de la fonction contrôlé

Le SNCTA a profité de ce Groupe de Travail protocolaire pour préciser ses revendications, et demander que certaines mesures à inscrire dans le protocole soient applicables dès 2010. Pour améliorer les passerelles des TSEEAC contrôleurs vers le corps des ICNA, l'administration a enfin ouvert la porte à une plus grande **reconnaissance de leur expérience**.

LES PROPOSITIONS DU SNCTA

Conformément à sa politique (largement débattue en congrès) le SNCTA exige sur ce dossier :

- De **doubler le nombre de postes offerts par sélection professionnelle** sans diminuer le nombre de postes offerts au concours externe (passage de 15 à 30% des recrutements ICNA dans le décret statutaire) ;
- De **rendre possible l'accès à tous les centres** en supprimant la contrainte de 24 mois maximum de formation pour l'obtention des mentions d'unité inscrite dans le décret statutaire ICNA ;
- De garantir le **maintien de la rémunération** durant la durée de la formation afin de ne pas freiner la promotion interne.

Ces mesures concrètes et simples doivent être mises en place rapidement.

ÉVOLUTIONS INDEMNITAIRES

L'administration souhaite la mise en place d'un nouveau système de primes, commun à toute la fonction publique. Une telle évolution impliquerait la refonte de toutes les primes des corps techniques à l'horizon 2012.

Les objectifs de l'administration sont multiples :

- Simplifier le système de primes ;
- Se mettre en conformité avec toute la Fonction Publique ;
- Mettre en place la « prime de rendement » dite PFR prime de fonction et de résultats (performance individuelle) ;
- Simplifier le travail du futur Organisme National des Payes (établissement public qui assurera les payes des fonctionnaires) ;
- Se mettre dans « la légalité » en supprimant l'indexation de nos primes sur l'indice INSEE dès 2010.

L'AVIS DU SNCTA

Totalement opposé à des primes faisant référence à de la performance individuelle pour le contrôle aérien, le SNCTA reste prêt à travailler à une simplification du système de rémunération. Ce travail, devra prendre en compte le cadre européen et être compatible avec la construction d'un statut unique pour les personnels du FABEC.

Pour le SNCTA les mesures s'articulent en deux parties :

- **A court terme** : pour répondre au caractère « illégal » de l'indexation des primes, le SNCTA n'acceptera aucun système qui fasse perdre de l'argent. Actuellement l'indexation des primes sur l'indice INSEE garantit une augmentation annuelle de nos primes proportionnelle au coût de la vie (hors période de crise comme aujourd'hui). Le SNCTA exige le maintien de garanties de revalorisations équivalentes.

- **durant les deux prochaines années, le travail visant à étudier une réforme globale du système de rémunération** (indiciaire et indemnitaire) devra notamment prendre en compte :

- la simplification du système ;
- une harmonisation nationale et une convergence européenne ;
- des outils prenant en compte les problématiques d'effectifs ;
- une amélioration des pensions de retraite en augmentant la part « indiciaire ».

GT protocolaire : ENAC-SEFA

Formation ICNA & FABEC

LE DIRECTEUR DE L'ENAC A PRÉCISÉ CERTAINS ÉLÉMENTS ANNONCÉS PAR LE MINISTRE LE 11 JANVIER. DANS LE CADRE DU FABEC INTÉGRÉ, LA FRANCE CONTINUERA DE RECRUTER ET DE FORMER SES PERSONNELS À L'ENAC (ICNA, IESEA, TSEEAC). L'AMBITION DE LA FRANCE VA DÉSORMAIS PLUS LOIN, ET LE DIRECTEUR DE L'ENAC A POUR MANDAT DE FAIRE DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION FRANÇAIS, LES MODÈLES DU FABEC INTÉGRÉ. CE GT A ÉTÉ L'OCCASION DE FAIRE UN POINT D'ÉTAPE SUR LA FUSION ENAC-SEFA QUI SERA EFFECTIVE LE 1^{ER} JANVIER 2011.

Lors du GT protocolaire ENAC-SEFA, le Directeur de l'ENAC a précisé des éléments suivants :

- En France les personnels techniques (ICNA, TSEEAC, IESEA...) continueront d'être recrutés et formés par l'ENAC **selon les modalités actuelles**.
- Dès maintenant, l'ENAC va œuvrer dans les instances du FABEC pour que nos modèles de recrutements et de formations deviennent les standards d'un FABEC public intégré.

Ces éléments, essentiels pour le SNCTA, vont dans le bon sens et confirment un élan positif. Ce volontarisme impose rapidement des discussions politiques de haut niveau entre la France et ses partenaires du FABEC. En effet, si l'ENAC doit jouer un rôle majeur pour prouver l'efficacité de notre modèle, seuls les pouvoirs politiques des 6 pays peuvent imposer un niveau élevé de recrutement et de formation pour l'ensemble des personnels techniques du FABEC. Au sein du MARC, le SNCTA œuvrera avec ses partenaires syndicaux des autres pays du FABEC, pour concrétiser cette ambition d'une harmonisation par le haut des statuts.